

hydrocarbures

Décide

- d'adhérer à l'Association "Les Riverains" dont le siège social est à la Mairie de la Baule.

- de verser une cotisation de 172 NF 30 soit 0,172 par habitant au C.C.P. Rouen - 136, 20. "Les Riverains" 50 rue Ed. Boullanger, Le Havre - Saucie.

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire insiste sur l'utilité des buts poursuivis par cette association, qui n'a malheureusement pas encore obtenu beaucoup de résultats dans la lutte contre la pollution des eaux de mer.

V

## Electrification des Cloches du Temple.

(rapporteur M<sup>e</sup> Bronissac)

Par lettre en date du 25 Septembre 1962, M. le Pasteur Ribagnac au nom du Conseil Presbytéral a demandé à la ville de bien vouloir prendre en charge l'électrification des cloches du Temple.

Les Etablissements Bodet de Trimentines (Maine et Loire) consultés ont établi un devis s'élevant à 3.000 NF environ.

La Commission plénière dans sa réunion du 19 Octobre a donné un avis favorable au règlement par la ville de la dépense occasionnée pour l'électrification des cloches.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par M. le Pasteur, au nom du Conseil Presbytéral.

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 19 octobre 1962.

Décide

- de prendre en charge jusqu'à un maximum de 3000 NF les frais d'électrification des cloches du Temple de Royan.

- que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 1963.

pl 3-11-1962  
620051